



déposer un nom d'entreprise à l'international

Par **LouisXVI**, le **24/08/2010** à **00:50**

Bonsoir,

Dans le cadre d'un exposé en cours de droit d'entreprise, il me faut me renseigner sur le sujet suivant :

comment une entreprise implantée nationalement (exemple ici de la Pologne), peut devenir une entreprise internationale?

Quelles sont les démarches à suivre ect...

Les réponses trouvées sur le net sont variées et je ne sais pas lesquelles sont valables.

Merci d'avances.

Par **lexconsulting**, le **24/08/2010** à **10:48**

Bonjour Louis XVI,

Savez-vous que celui-ci a fini par perdre la tête pour avoir déçu son peuple ?

Aujourd'hui bon nombre d'étudiants pensent être malins en utilisant le web pour faire leurs devoirs à leur place.

Et bien non, pas sur Legavox.

Pensez 2 minutes que les professionnels amenés à répondre à des personnes réellement dans le besoin, ont, elles, fait de longues études et qu'à l'époque il n'y avait pas cette facilité de zapper ses devoirs comme on zappe une chaîne de télévision.

Donc très clairement, vous n'aurez pas la solution à votre devoir ici.

Utilisez les cours que vous avez reçus ou recherchez les informations auprès d'institutionnels (allez je vous aide quand même, consultez le service international de la Chambre de Commerce dont vous dépendez, vous avez, en tant qu'étudiant accès à une base de données, ou mieux contactez le service économique de l'ambassade de Pologne ou le service de la promotion du commerce et des investissements, 86 rue de la Faisanderie 75016 Paris, Tél 0145048125 et 0145041020 email : info@eco.amb-pologne.fr et site internet <http://www.eco.amb-pologne.fr>).

Evitez de perdre la tête en vous fourvoyant dans la facilité.

Vous nous remercirez quand vous aurez votre diplôme

Bon courage et Cordialement

Lex Consulting